



Litige employeur et risque de proposition cdi

Par **ayrton30**, le **07/10/2013 à 18:59**

bonsoir

j'ai un litige avec mon employeur je le mets aux prudhommes pour non paiement des heures supplémentaires, non passage de la visite médicale d'embauche, requalification de mon cdd en cdi car celui ci est fait sans motif on ne sait pas pourquoi il m'a refait un cdd. le 1er était du 23/03/2012 poste femme de chambre remplacement d'un salarié en maladie, le salarié n'est jamais revenu et son cdd s'est achevé le 16/10/2012 le 17/10/2012 re cdd au même poste sans respect du délai de carence sans fin de contrat prime de précarité congés payés et sans les heures suppl bien sûr. je suis en maladie depuis le 11/06/2013 j'ai subi une intervention chirurgicale mon arrêt s'arrête le 31/10/2013 mais mon contrat le 17/10/2013. Ne réussissant pas à obtenir divers papiers, mes heures suppl. mes bulletins de salaires j'ai saisi un syndicat qui m'a conseillé de lui faire part de tout ça sans parler bien sûr de la requalification du cdd en cdi (ça on se le garde sous la manche) Ils m'ont de lui dire en recommandé accusé de réception que s'il ne régularise pas la situation à mon égard je saisisais le cph. Sa réponse fut votre dossier est entre les mains de notre avocat. il m'a proposé 1000euros pour pas que j'entame de procédure. j'ai refusé parce que cela ne couvre pas le montant des heures supplémentaires. or je pense que son avocat va se rendre compte de la faille et qu'il va s'empresser de me proposer un cdi déjà pour ne pas me payer la prime de précarité et en prime pour pas que je le fasse devant le conseil prudhommal. Etant en maladie jusqu'au 31 octobre peut-il quand même me le proposer? Et vu que c'est au prud homme puis je le refuser car avec tout ça cela n'est pas possible de retravailler ensemble s'il me le propose j'irai encore faut-il que la médecine du travail me reconnaisse apte. Mais il va me faire la misère